

PROCES-VERBAL

**de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de BOBST GROUP SA tenue le
mercredi 29 avril 2015 à 17h00
au Competence Center – Bobst Group SA
CH-1031 Mex**

M. Alain Guttmann, Président du Conseil d'administration, souhaite la bienvenue aux actionnaires et ouvre l'Assemblée.

M. Markus Niederhauser, secrétaire du Conseil d'administration, tient le procès-verbal de l'Assemblée.

Maître Christian Terrier dresse le procès-verbal authentique pour la révision des statuts.

Le Président désigne Mme Claudine Amstein et M. Bernard Grobéty comme scrutateurs.

Le Président constate ensuite :

- que l'Assemblée a été convoquée conformément aux statuts avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du rapport de gestion, ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2014
2. Décharge au Conseil d'administration
3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2014
4. Elections au Conseil d'administration
5. Election du comité de rémunération
6. Modifications des statuts
7. Approbation des rémunérations
8. Election de l'organe de révision
9. Election du représentant indépendant

- que l'avis de convocation a paru le 2 avril 2015 dans la presse de grand tirage et dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce No. 64 du 2 avril 2015 et que les actionnaires ont reçu la convocation ainsi que leur carte d'inscription au dernier domicile communiqué à la société ;

- que le rapport de gestion a été mis à disposition au siège de la société à partir du 17 mars 2015 et a également été envoyé au domicile des actionnaires qui en ont fait la demande ;

- que l'organe de révision est représenté par M. Mike Sills de la société Ernst & Young SA.

Aucun actionnaire n'a fait valoir, dans le délai et selon la forme prescrite par les statuts, le droit de faire inscrire un point à l'ordre du jour.

Toutes les formalités exigées par la loi et les statuts étant accomplies, l'Assemblée se trouve dès lors régulièrement constituée et apte à délibérer valablement.

Le Président passe à l'ordre.

M. Niederhauser donne lecture de la feuille de présence qui indique la présence à 17h00 de 262 actionnaires, porteurs ou représentants de 11'268'844 voix, soit 75.29% du total absolu des voix inscrites et 68.22% du capital-actions au jour de l'Assemblée.

Le représentant indépendant représente 2'204'794 droits de votes. Les actionnaires présents représentent 9'064'050 droits de vote.

Les actions de la société sont toutes des actions nominatives avec une valeur nominale CHF 1.–. Les actions propres détenues par la société ne sont pas représentées.

Le Président rappelle que l'Assemblée prend ses décisions et procède aux élections à la majorité des voix attribuées aux actions représentées. Les votations et élections se font à main levée, sauf décision contraire du Président.

Un actionnaire prend la parole et dit qu'il n'a pas trouvé le rapport de gestion en français. Le Président lui explique que pour des raisons de réduction des coûts le rapport de gestion est établi en anglais uniquement.

1. Approbation du rapport de gestion ainsi que des comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2014

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

M. Sills intervient pour la société Ernst & Young et précise que les réviseurs n'ont aucun commentaire à rajouter.

Le Président passe à la votation.

« L'Assemblée générale approuve le rapport de gestion ainsi que les comptes de la société et du Groupe pour l'exercice 2014. »

Cette résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'058'104	Oui
5'770	Non
140'929	Abstentions).

2. Décharge au Conseil d'administration

Le Président ouvre la discussion, en rappelant que selon l'article 695 du code des obligations, les personnes qui ont coopéré à la gestion des affaires de la société ne peuvent prendre part aux décisions concernant la décharge.

Personne ne demande la parole.

Le Président passe à la votation :

« L'Assemblée générale donne décharge aux membres du Conseil d'administration pour sa gestion durant l'exercice 2014. »

Cette résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'048'044	Oui
6'380	Non
150'370	Abstentions).

Le Président constate que les personnes chargées de la gestion et les membres du Conseil n'ont pas participé au vote.

3. Décision sur la répartition du bénéfice disponible au 31 décembre 2014

Le Conseil d'administration propose de verser un dividende CHF 1.25 brut par action.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le Président passe à la votation.

« L'Assemblée générale décide de verser un dividende brut de CHF 1.25 par action et de reporter comme solde un montant de CHF 126'436'934.55. »

Cette résolution est approuvée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'057'459	Oui
6'655	Non
140'680	Abstentions).

4. Elections au Conseil d'administration

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le Président passe à la votation :

« L'Assemblée générale réélit M. Alain Guttmann comme membre et Président du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

1'994'681	Oui
68'873	Non
141'240	Abstentions).

Le Président soumet ensuite à l'Assemblée la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Thierry de Kalbermatten comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'016'806	Oui
46'728	Non
141'260	Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Ulf Berg comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'057'195	Oui
5'327	Non
142'272	Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Jürgen Brandt comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'057'190	Oui
5'132	Non
142'472	Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Michael W.O. Garrett comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'031'130	Oui
21'392	Non
152'272	Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale élit M. Gian-Luca Bona comme membre du Conseil d'administration de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'047'897	Oui
5'025	Non
151'872	Abstentions).

5. Election du comité de rémunération

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Michael W. O. Garrett comme membre du comité de rémunération de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'028'510	Oui
23'439	Non
152'845	Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale réélit M. Thierry de Kalbermatten comme membre du comité de rémunération de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'013'494	Oui
49'435	Non
141'865	Abstentions).

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale élit M. Gian-Luca Bona comme membre du comité de rémunération de la société jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'045'772	Oui
7'177	Non
151'845	Abstentions).

6. Modifications des statuts

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide de modifier les statuts selon la convocation parue dans la Feuille officielle suisse du commerce numéro 64 du 2 avril 2015. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

1'550'104	Oui
510'875	Non
143'815	Abstentions).

7. Approbation des rémunérations

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération pour le Conseil d'administration pour la période allant de la fin de cette Assemblée jusqu'à la fin de l'Assemblée générale ordinaire 2016, à savoir un montant global maximal de CHF 1'325'000. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

1'712'843	Oui
295'392	Non
196'559	Abstentions).

« L'Assemblée générale décide d'approuver la rémunération pour le Comité exécutif du Groupe pour l'exercice comptable 2016, à savoir un montant global maximal de CHF 5'422'000. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

1'945'702	Oui
61'773	Non
197'319	Abstentions).

8. Election de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de reconduire le mandat de l'organe de révision.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le Président passe ensuite à l'élection et soumet la résolution suivante :

« L'Assemblée générale désigne la fiduciaire Ernst & Young SA comme organe de révision pour l'exercice 2015. »

La résolution est approuvée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'017'644	Oui
44'045	Non
143'105	Abstentions).

9. Election du représentant indépendant

Le Conseil propose la fiduciaire Ofisa SA à Lausanne, cette dernière a confirmé son indépendance selon l'article 8, al. 3 de l'ORAb.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le Président soumet la décision suivante :

« L'Assemblée générale désigne la fiduciaire Ofisa SA à Lausanne comme représentante indépendante jusqu'à la fin de prochaine assemblée générale ordinaire. »

La résolution est adoptée à une large majorité.

(Par le représentant indépendant :

2'058'174	Oui
3'355	Non
143'265	Abstentions).

Au terme des délibérations, le Président remercie les actionnaires de leur soutien et les informe que la prochaine Assemblée générale ordinaire aura lieu le 6 avril 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h15.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. H.' with a horizontal line at the end.

Le Président :

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke followed by a wavy line.

Le secrétaire hors Conseil :